



REGLEMENT 2024 BOULOGNE SUR MER URBAN TRAIL COTE D'OPALE

EPREUVES

Trois courses et une randonnée de 8 km en pleine ville de Boulogne-sur-Mer, empruntant en grande partie des rues, des escaliers, des chemins sont proposées.

L'une de 21 km s'adresse aux coureurs entraînés, marathoniens ou trailers qui désirent réaliser une épreuve engagée avec un dénivelé important.

Une autre épreuve de 14 km s'adresse à ceux qui aiment le trail et la course à pieds avec un parcours vallonné et composé de peu de sentiers mais avec avec de nombreuses surprises urbaines. Le 14 km est au choix, chronométré ou non.

L'épreuve du 8 km chronométrée est un parcours idéal pour débuter dans l'urban trail avec tout de même un bon dénivelé.

La randonnée 8 km suit le même parcours que l'épreuve du 8 km chronométrée.

Départ des courses : Samedi 30 Novembre 2024

21 km : 19H30

8 km chrono 19H40

14 km Chono: 20H

14 km Non chrono et 8 km non chrono : à partir de 20h05

Les courses se dérouleront en une seule étape, à allure libre (marche rapide, course à pieds), en un temps limite (Voir les barrières horaires).

Le 21km emprunte le parcours 8 km puis celui de 14 km !

Pour le 21 km, 14 km (chrono, non chrono) et le 8 km (chrono, rando) : départ de la Salle Damrémont à Boulogne-sur-Mer le Dimanche 1 décembre.

Toutes les épreuves ont une arrivée en commun située Salle Damrémont (Place Léon Blum) à Boulogne-sur-Mer

PARTICIPATION

Ces courses chronométrées sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, née en 2004 ou avant.

Suivant la réglementation de la FFA, les juniors (personnes nées en 2006 et 2007) peuvent faire le 14 et le 8 km. Les cadets (personnes nées en 2008 et 2009) peuvent faire le 14 et le 8 km, licenciés ou non sous réserve de fournir un certificat médical légal et une décharge parentale .

La Course non chronométrée de 14 km est ouverte aux personnes

La randonnée 8 km est ouverte à tous à partir de 7 ans, Pour les mineurs (sous réserve) de fournir une décharge parentale (jusque 18 ans) et d'être accompagné d'un adulte inscrit jusque l'âge de 15 ans)

. Les licences acceptées :

- Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP. Dans ce cas, sur la carte licence doit apparaître par tous moyens la mention non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- UNSS ou UGSEL pour la saison en cours.

Les licences étrangères ne sont pas valables en France.

Pour les non-licenciés, il n'est plus nécessaire de fournir un certificat médical avec la notification spécifique : de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition. C'est terminé !

Par contre ! Pour les non licenciés

Désormais, tout participant majeur souhaitant s'inscrire à une course running organisée sur le territoire national devra donc satisfaire au Parcours Prévention Santé. Concrètement, cela signifie que pour son inscription à la course choisie, il devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à le sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo)

Au cours de ce parcours en ligne, le participant sera sensibilisé à différentes problématiques :

- Situations à risques : ressentis inhabituels, précautions à prendre selon l'âge, habitudes favorisant la dégradation de la santé, etc.,
- Invitation à consulter un médecin en cas de risques identifiés,
- Rappel de l'intérêt de se former aux gestes qui sauvent,
- Mise à disposition d'une base documentaire sur la pratique en santé.

Pour les coureurs mineurs, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées ;
- D'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA. La liste des fédérations partenaires seront régulièrement communiquées aux clubs affiliés et organisateurs sportifs par voie de circulaire.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

L'autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans. Elle est à faire compléter par les parents du coureur cadet. Vous devez la joindre au dossier d'inscription internet uniquement.

Seuls les personnes ayant des dossiers complets, paiement et certificat ou licence valide pourront participer.

**Date limite de dépôt des PPS ou licences avant l'épreuve : le 20 Novembre
Pas de vérification de PPS ni de licence sur place.**

Il est interdit de participer avec un animal, ou de faire l'épreuve sans dossard ou de se faire accompagner par un vtt ou un cheval !

**Barrière horaire 22H00 devant Nausicaa pour toutes les épreuves !
Après 22h 00 les participants seront mis hors course !**

Départ des courses : Samedi 30 Novembre 2024

21 km : 19H30

8 km chrono 19H40

14 km Chono: 20H

14 km Non chrono et 8 km non chrono : à partir de 20h05

DEPART

Pour le 21 km, 14 km (chrono/non chrono) et 8 km (chrono/rando) :
Départ de la Salle Damrémont à Boulogne-sur-Mer (Place Léon Blum)

Départ des courses : Samedi 30 Novembre

21 km : 19H30

8 km chrono 19H40

14 km Chono: 20H

14 km Non chrono et 8 km non chrono : à partir de 20h05

ARRIVEE

L'arrivée sera jugée à Boulogne-sur-Mer pour toutes les épreuves : Salle Damrémont (Place Léon Blum à Boulogne-sur-Mer).

REMISE DES DOSSARDS

Samedi 30 Novembre 2024 de 15h00 à 19h00 à

Boulogne-sur-Mer, au niveau de la salle Damrémont.

Voir page INFOS pour connaître les différents parkings mis à disposition !

SEMI AUTO-SUFFISANCE

Le principe de course individuelle en semi auto-suffisance est la règle. 2 postes de ravitaillement pour le 21 km, 1 pour le 14 km (chrono et non chrono), 1 pour le 8 km (chrono et rando). Le ravitaillement mi-parcours se situera au niveau de l'Université (à Boulogne-sur-Mer).

Ces postes comprennent le ravitaillement d'arrivée.

Les ravitaillements solides et liquides sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.

Les ravitaillements liquides sont approvisionnés en boissons.

Seule l'eau plate (à l'exclusion des autres boissons) est destinée au remplissage des bidons ou poches à eau. Chaque coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

L'assistance personnelle est autorisée uniquement sur les postes de ravitaillement officiels, à l'exclusion de tous soins médicaux ou para-médicaux personnels qui sont strictement interdits. Il est interdit de se faire accompagner par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit, sur le parcours à pieds ou à vtt sous peine de sanction.

Les chiens sont interdits sur le parcours.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Dossier obligatoirement complet : fiche d'inscription, licence sportive (FFA, FFCO, FFME...) en cours de validité au jour de la course ou PPS autorisant la pratique de la course à pied en compétition ou du sport en compétition, datant de moins de 3 Mois (vous pouvez vous inscrire sur le site internet de l'épreuve uniquement). Pas d'inscription par bulletin papier.

Dans le cas d'un participant mineur, une autorisation parentale est à joindre également dans le dossier d'inscription.

ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

La participation au Boulogne-sur-Mer Urban Trail de la Côte d'Opale entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié. Vous devez garder vos déchets sur vous. Il est interdit de boire à la bouteille mis à disposition sur les ravitaillements. Les bouteilles sont mises à disposition pour remplir les camelbak / récipients / gobelets des participants.

Chaque participant doit avoir son propre récipient pour boire sur les ravitaillements situés sur le parcours.

Tout coureur qui cherche à tricher sera immédiatement mis hors course.

Il est impératif de suivre les parcours tels qu'ils sont balisés, sans couper.

Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.

NOMBRE MAXIMUM DE COUREURS

21 km : 1200

14 km : 2000

8km : 7 00

Rando : 800

INSCRIPTION

Droits d'engagement :

Inscription sur internet uniquement via le site njuko :

Urban Trail Nocturne 8 km Rando : 19€ jusqu'au 15 Septembre 2024 puis 22 €

Urban Trail Nocturne 8 km Chrono :
21€ jusqu'au 15 Septembre 2024 puis 24 €

Urban Trail Nocturne 14 km Non Chrono : 22€ jusqu'au 15 Septembre 2024 puis 26 €

Urban Trail Nocturne 14 km Chrono : 24€ jusqu'au 15 Septembre 2024 puis 28 €

Urban Trail Nocturne 21 km Chrono :
27€ jusqu'au 15 Septembre 2024 puis 29 €

Le jour de l'épreuve s'il reste des places : une majoration de 2€00 sera appliquée. (uniquement inscriptions possibles si non complet et sur les épreuves non chrono sans certificat)

Inscriptions closes pour chaque course dès que le nombre maximum de coureurs est atteint (dossiers complets). Date de clôture des inscriptions le 22 novembre 2024.

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

ANNULATION D'UNE INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par e-mail ou par courrier. Aucun désistement n'est enregistré par téléphone ou fax.
(opalevents@orange.fr)

Toute annulation entraîne 5€00 de frais de dossiers jusqu'au 1 novembre 2024.

Après le 1 novembre 2024, toute annulation entraîne la perte de 50% du prix d'inscription.

Après le 18 novembre 2024, plus aucune annulation n'est acceptée.

Aucun échange de dossard n'est possible.

Il est possible de souscrire une garantie annulation au moment de l'inscription.

Le report de l'inscription sur une prochaine édition ne sera pas accepté .

Date de clôture des inscriptions le 22 novembre 2024

GARANTIE ANNULATION

Il est possible de souscrire à la garantie annulation au moment de l'inscription.

Statut « souscripteur » : Toute personne ayant souscrite à la garantie annulation au moment de son inscription au Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale sur le parcours de son choix. Le souscripteur en question a pris soin de cocher la case

correspondante sur le formulaire d'inscription et s'est engagé à régler spontanément le montant de ladite garantie annulation.

La garantie annulation a pour objet de garantir au souscripteur le remboursement de ses frais d'inscription au Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale (hors frais de garantie annulation), dès lors que ce dernier s'est vu obligé d'annuler sa participation selon la liste des causes possibles suivantes :

- maladie, accident ou décès du participant « souscripteur »,
- hospitalisation, accident ou décès du conjoint, ascendant et descendant du 1er degrés du souscripteur survenant dans les 30 jours précédant la manifestation,
- une mutation professionnelle du souscripteur ou de son conjoint,
- licenciement économique

Les causes suivantes se sont pas éligibles au remboursement des frais d'inscription du participant « souscripteur » :

- maladie ou accident déjà constaté avant la souscription,
- une grossesse antérieure à l'inscription,
- une faute intentionnelle du participant souscripteur,
- refus des congés par l'employeur

Rappel du montant de la garantie annulation : (à ajouter aux frais d'inscription)

Randonnée 8 km non chronométrée / 8 km chronométré / 14 km non chronométré / 14 km chronométré / 21 km chronométré : 5€00 (cinq Euros).

Suivant le bon vouloir du participant, la garantie annulation sera à souscrire au moment de l'inscription au Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale et ne pourra être souscrite ultérieurement. La garantie annulation est nominative et non transférable d'une course à une autre. Si le participant souscripteur change de course, la garantie annulation souscrite lors de la première inscription sera perdue. Les frais de la garantie annulation ne seront en aucun cas remboursés.

Toute demande d'annulation doit être formulée impérativement par mail à opalevents@orange.fr et se doit d'être accompagnée d'un justificatif valable. Aucune demande

d'annulation ne sera enregistrée par téléphone, ni sur place le jour de la course.

Le souscripteur peut demander l'annulation de son inscription au Boulogne-sur-Mer Urban Trail Côte d'Opale jusqu'à la veille de l'événement (soit le vendredi 29 Novembre 2024 pour un inscrit sur les parcours suivants : Randonnée 8 km non chronométrée / 8 km chronométré / 14 km non chronométré / 14 km chronométré / 21 km chronométré).

Les demandes d'annulation seront analysées sous un délai d'un mois maximum. Si le souscripteur remplit bien les conditions mentionnées ci-dessus alors le remboursement de ses frais d'inscription se fera directement sur le compte bancaire de la Carte Bancaire ayant servi au paiement de l'inscription.

Le report de l'inscription sur une prochaine édition ne sera pas accepté.

EQUIPEMENT

Equipement obligatoire (contrôle sur le parcours possible) :

- veste imperméable légère permettant de supporter la pluie ou couverture de survie,
- un gobelet ou récipient pour les ravitaillements,
- une lampe frontale.

Tout coureur n'ayant pas son matériel obligatoire ne sera pas classé. Toute personne sans lampe sera mis hors course !

Equipement conseillé :

- Vêtement réfléchissant + lampe de rechange,
- Crème solaire, vaseline ou crème anti-échauffement, bande élastique, casquette ou bandana. Un coureur souhaitant utiliser des bâtons doit les avoir avec lui durant toute la course.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et de la convocation reçue par e-mail.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doit être ni modifié, ni caché.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, aux salles de soins, de repos, douches, sauf en cas de refus d'obtempérer à une décision prise par un responsable de la course, le dossard n'est jamais retiré.

Un cadeau est remis à chaque coureur lors de la remise de son dossard.

COURIR SANS DOSSARD EST INTERDIT

A chaque épreuve sera organisé un filtrage des concurrents. Les concurrents qui ne portent pas le dossard sur la face avant de leur tee-shirt seront refoulés et ne pourront pas continuer l'épreuve.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Une assistance médicale sera disposée sur les points d'assistance du parcours ainsi qu'à l'arrivée. Plusieurs médecins itinérants seront également sur le parcours ainsi qu'un véhicule de secours. Des secouristes seront présents.

LE PARCOURS

Le parcours est vallonné pour rappeler à ceux qui ne connaissent pas la ville de Boulogne-sur-Mer est sur une colline.

Les chemins sont balisés pour éviter toute erreur de parcours. Un descriptif du parcours est disponible sur le site.

POSTE DE CONTROLE ET POSTES DE RAVITAILLEMENTS

Des postes de contrôle « volants » sont mis en place en d'autres endroits que les postes de secours et de ravitaillement.

Leur localisation n'est pas communiquée par l'organisation.

Des postes de ravitaillement seront installés sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée.

Les postes de ravitaillement sont interdits aux coureurs qui ne portent pas de dossard ainsi qu'au public.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est à fixer par l'organisation. Les barrières horaires seront communiquées ultérieurement.

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à 3h30 pour le 22 km.

Des barrières horaires sont imposées aux postes de contrôle pour le 21 km, le 14 km et le 8 km chrono.

Les retardataires seront déviés directement et auront une pénalité de 1h sur leur temps final réalisé.

Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires.

**Barrière horaire 22H00 devant Nausicaa pour toutes les épreuves !
Après 22h 00 les participants seront mis hors course !**

ANNULATION DE L'EPREUVE

En cas d'annulation de toute ou partie de l'événement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc...) aucun remboursement ne pourra être effectué.

DOUCHES

Des douches seront disponibles à l'arrivée, salle Damrémont / Boulogne-sur-Mer (voir page infos).

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide définitivement son dossard. Le coureur conserve son dossard invalidé car c'est son laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins.

PUCES

Une puce électronique vous sera distribuée au départ et vous permettra d'être classé. Ces puces sont fixées au dossard et ne doivent pas être restituées à l'arrivée.

PENALISATION - DISQUALIFICATION

Des contrôleurs sur le parcours sont habilités à contrôler le matériel obligatoire et, plus généralement, le respect de l'ensemble du règlement (respect du site et de l'éthique, assistance ou accompagnement illicite, dossard non visible sur l'avant en permanence).

Tout coureur n'étant pas en possession, lors d'un contrôle sur le parcours, de la totalité de son matériel obligatoire sera immédiatement disqualifié, sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

Une pénalisation minimum d'une heure est appliquée pour tout autre manquement au règlement. Le contrôleur prévient son chef de poste et/ou le PC de course et peut demander, selon la gravité de l'acte et le comportement du coureur, la disqualification du concurrent.

Le jury d'épreuve peut prononcer la disqualification d'un concurrent pour tout manquement grave au règlement, en particulier en cas de :

- port du dossard non conforme (il doit être porté à l'avant du tee-shirt),
- non passage à un poste de contrôle,
- utilisation d'un moyen de transport,
- départ d'un poste de contrôle au-delà de l'heure limite,

- dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage,
- non assistance à un concurrent en difficulté,
- assistance personnelle en dehors des postes officiels de ravitaillement,
- non respect de l'interdiction de se faire accompagner sur le parcours,
- pollution ou dégradation des sites par le concurrent ou un membre de son entourage,
- insultes, impolites ou menaces proférées à l'encontre de tout membre de l'organisation et de tout bénévole,

- refus de se faire examiner par un médecin de l'organisation à tout moment de l'épreuve.
- boire au goulot des bouteilles mis à disposition sur les ravitaillements mi parcours.

CONTROLE ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.

Le refus de s'y soumettre entraîne la disqualification immédiate.

Tout contrôle positif entraîne l'interdiction de concourir pendant les cinq années suivantes et est signalé à la fédération d'appartenance du coureur.

RECLAMATIONS

Elles sont recevables par écrit dans les 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

MODIFICATIONS DU PARCOURS OU DES BARRIERES HORAIRES, ANNULATION DE LA COURSE

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires.

Toute décision sera prise par un jury réunissant au moins le directeur de la course et le coordinateur responsable de la sécurité ainsi que de toute personne compétente à l'appréciation du Président du Comité d'Organisation.

ASSURANCE

L'organisation souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour toutes les courses, seuls les coureurs passant l'arrivée et ayant fait tout le parcours sont classés. Des récompenses en lots seront distribués ainsi qu'un cadeau identique mais personnalisé pour la course à tous les finishers des courses. Un tee-shirt technique de l'épreuve est offert à tous les participants. Nous garantissons les tailles choisies pour les inscrits jusqu'au 15 octobre 2024. Après, nous ferons notre possible pour vous contenter avec la taille mais il n'y a plus de garantie certaine d'obtenir la taille demandée.

Catégories récompensées :

8 chrono :

1 / 2 / 3 scratch femme & homme

Les premiers et premières de chaque catégorie (pas de cumul de lots possibles)

14 km chrono :

1 / 2 / 3 scratch femme & homme

Les premiers et premières de chaque catégorie (pas de cumul de lots possibles)

21 km chrono :

1 / 2 / 3 scratch femme & homme

Les premiers et premières de chaque catégorie (pas de cumul de lots possibles)

Les récompenses / lots / coupes seront à récupérer uniquement lors de la remise des prix, sur place, Salle Damrémont le samedi 30 Novembre 2024.

Début de la remise des prix : 20h30.

Aucune récompense ne sera restituée après course.

Aucune récompense ne pourra être réclamée ultérieurement quel qu'en soit la raison.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve. Il renonce à tout recours à l'encontre

de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

COMPORTEMENT

Respecter :

- les bénévoles qui eux aussi participent pour le plaisir.
- les autres coureurs : pas d'aide matérielle hors des zones prévues.
- la population locale qui accueille la course.

Toute tricherie entraîne une mise hors classement et une interdiction de participer à l'épreuve de un à trois ans.

LE RESPECT DE LA NATURE

Respecter la faune, la flore. Ne rien jeter sur le sol.

Ne pas couper les sentiers car cela provoque une érosion irréversible du site.

L'ORGANISATION

ORGANISATION

TENDAO - 62126 Wimille Tél : 03.21.87.48.71

Contacts Mail : Contact@tendao.net

